

Aperçu Général sur la Coopération Décentralisée au Mali

L'Etat et les élus locaux maliens s'accordent à considérer la Coopération décentralisée comme un facteur et une modalité efficiente du développement des dynamiques sociales, économiques et culturelles à l'échelle de territoires urbains autant que ruraux.

Au Mali, la coopération décentralisée recouvre un champ très vaste d'initiatives. Elle a connu une évolution historique remarquable, partant de simples amitiés pour évoluer vers des jumelages culturels, des jumelages-coopérations puis, avec l'avènement des collectivités territoriales elle a franchi une nouvelle étape avec le développement de conventions de partenariat entre Régions, cercles, Communes et institutions homologues étrangères de niveaux similaires.

Le Mali détient le record, parmi les pays d'Afrique sub-saharienne des partenariats de coopération avec des collectivités locales françaises. Aujourd'hui on n'y compte 200 partenariats de coopération décentralisée actifs avec des collectivités locales étrangères dont 176 avec la France. La région de Kayes concentre le tiers des interventions.

La politique de décentralisation mise en place par les autorités maliennes, a conduit à une réorientation des objectifs des coopérations décentralisées dont les plus activités ou qui mobilisent les fonds les plus importants sont :

- Bamako –Angers ;
- Evry –Kayes ;
- Montreuil-Yélimané ;
- Sanankoroba –Sainte Elizabeth ;
- Région Nord-Pas -de Calais- Région de Kayes ;
- Région Ile-de France –Région de Kayes ;
- Maurepas –Mopti ;
- Département Ille –et vilaine –Région de Mopti ;
- Région Rhône-Alpes –Région de Tombouctou.

Les axes d'intervention de la coopération décentralisée au Mali

La coopération décentralisée entre collectivités territoriales se distingue des modes traditionnels d'appui au développement dans le sens où le projet s'intéresse autant au fonctionnement de la collectivité locale partenaire qu'à des réalisations physiques.

La coopération décentralisée intervient à différents niveaux par :

- L'appui institutionnel aux collectivités territoriales dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage du développement de leur territoire à travers les échanges autour des questions de gestion publique locale (appui aux élus dans l'exercice des compétences transférées, appui aux services techniques) ;
- La mise en place de services sociaux de proximité (accès aux services publics de base pour tous (éducation, eau, santé...) ;
- L'accompagnement d'actions de développement local par le tourisme, la culture, le développement économique, urbain et rural ;
- La mobilisation et l'implication des acteurs sociaux dans des dispositifs de concertation et de gestion participative et leur responsabilisation dans la mise en œuvre des actions, qui se traduit souvent par un développement de la coopération au-delà des élus, entre les acteurs des territoires partenaires ;
- L'éducation au développement et le renforcement de la solidarité entre jeunes de pays du Nord et jeunes de pays du sud pour le rapprochement des peuples (correspondances scolaires, chantiers de jeunes...).